


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي		UNIÃO AFRICANA
African Commission on Human & Peoples' Rights		Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
<p>31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel : (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web www.achpr.org</p>		

Communiqué de Presse sur la Première Mission de Promotion de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe - (1er - 4 octobre 2019)

(https://www.achpr.org/fr_pressrelease/detail?id=441)

Sur invitation du Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et en application de l'article 45(1) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte), une Délégation de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a effectué, du 1er au 4 octobre 2019, la première mission de promotion des droits de l'homme dans ce pays depuis la ratification de la Charte par Sao Tomé-et-Principe le 23 Mai 1986.

La Délégation était composée de :

- **L'Honorable Commissaire Maria Teresa Manuela**, Commissaire Rapporteur sur la situation des Droits de l'Homme en République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe ;et Rapporteur Spécial sur les Prisons, les Conditions de Détention et l'Action Policière en Afrique(Chef de la délégation);
- **L'Honorable Commissaire Hatem Essaiem**; Président du Comité pour la Prévention de la Torture en Afrique ; et
- Trois (3) membres du personnel du Secrétariat (les Juristes, M. Bruno Menzan et Mlle Tatiana Sikunu Kimpiatu et le Chargé des Finances, M. Fred Tamakloe).

La mission avait pour objectifs de promouvoir la Charte et les autres instruments juridiques régionaux et universels relatifs aux droits de l'homme; comprendre le niveau de jouissance des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels de la population de la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre cette catégorie de droits de l'homme ; encourager le Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe à soumettre les rapports initiaux/périodiques en suspens et participer régulièrement aux sessions et activités de la Commission.

Au cours de sa mission, la Délégation a été reçue en audience par le Premier ministre et discuter de la situation des droits de l'homme du pays ainsi que des perspectives des relations de la Commission avec Sao Tomé-et-Principe.

La Délégation a rencontré et échangé avec d'autres acteurs étatiques et non-étatiques engagés dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples à Sao Tomé-et-Principe. En ce qui concerne les acteurs étatiques, il s'agit du Ministre de la Défense qui assurait l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés, la Ministre de la justice, administration publique et des droits de l'homme qui assurait aussi l'intérim du Ministre de la Santé, le Ministre des travaux publics, infrastructures, ressources naturelles et de l'environnement ; le Ministre de la défense et d'ordre intérieur ; le Ministre de l'agriculture, de la pêche et du développement rural ; le Ministre de la jeunesse, du sport et de l'entrepreneuriat qui assurait l'intérim du Ministre du travail, de la solidarité, de la famille et de la formation professionnelle ; la Ministre du Tourisme, de la Culture, du Commerce et de l'Industrie; le Ministre de la présidence du conseil des Ministres et des affaires parlementaires. La Délégation a aussi eu des échanges avec le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Tribunal Suprême, le Président du Tribunal Constitutionnel, le Substitut du Procureur General, les forces de sécurité dont le Commandement de la police nationale et la Police Judiciaire.

Relativement aux parties prenantes non étatiques, la Délégation s'est entretenu avec les agences du Système des Nations Unies et les organisations internationales que sont Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Bureau national de l'UNICEF pour la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la Délégation de la Croix Rouge. La Délégation a pu échanger avec les acteurs indépendants et organisations de la société civile que sont la Présidente du barreau, les Syndicats de journalistes, la Fédération des organisations non gouvernementales, la Plateforme pour les droits de l'homme et la citoyenneté, l'Association des personnes handicapées et l'Association des aveugles.

La Délégation a visité les lieux de détention que sont le Services pénitentiaires et de réinsertion sociale et la prison militaire. La Délégation a également visité des infrastructures socio-économiques et de solidarité telles que le Centre Mãe Clara, et la Maison des Petits.

La Délégation félicite le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe pour sa volonté politique manifeste et son engagement en faveur de la jouissance effective des droits humains. Cette volonté se traduit par le ton apaisé et des actes forts de la part des plus hautes autorités du pays à installer un climat de paix sociale et des principes

démocratiques dans le débat national et la vie quotidienne du pays.

Ainsi, la Délégation note au titre des avancées la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux depuis 2018 sous l'impulsion de partenaires internationaux comme l'Union Africaine et le Programme des Nations Unies pour le Développement ; la soumission de deux rapports dans le cadre de l'Examen Périodique Universel et la finalisation du deuxième rapport dans le cadre de la Charte des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant qui sera examiné en fin d'année 2020 ; les efforts holistiques visant à lutter contre les violences domestiques, basées sur le genre et les abus contre les mineurs y compris par la mise en place d'une législation adaptée, la création de structures et institutions à cet effet dont le centre de conseils contre les violence domestiques/conjugales, les campagnes de sensibilisation dont la campagne du « ruban vert » contre les abus sur les mineurs, la violence domestique, les grossesses précoces, la consommation de drogue et d'autres crimes basés sur le genre, etc. ; les efforts en matière de santé et d'éducation, y compris ceux relatifs au VIH-SIDA avec un relatif faible taux de prévalence en déclin, la disponibilité et la gratuité des antirétroviraux, le taux élevé de scolarisation qui est en hausse ; et l'acceptation par les parties prenantes y compris les acteurs étatiques des défis à relever en matière des droits de l'homme et leur détermination à œuvrer en ce sens, y compris à soumettre ses rapports périodiques à la Commission et à participer à ses activités comme il se doit.

En dépit de ces aspects positifs, la Délégation reste préoccupée par les nombreux défis persistants, y compris l'indisponibilité, l'insuffisance, et rareté des ressources financières nécessaires à la politique économique, sociale et développementale dans tous les secteurs de la vie du pays et des populations à Sao Tomé-et-Principe qui paralyse toute les initiatives et autres projets ou programmes sur les droits humains ou devant avoir un impact positif sur ces derniers ; la non soumission par Sao Tomé-et-Principe de ses rapports initial et périodiques à la Commission depuis son accession à la Charte ; la non-participation de Sao Tomé-et-Principe aux activités de la Commission, y compris à ses sessions ordinaires ; la forte prévalence des abus sur les mineurs, la violence domestique, les grossesses précoces, la consommation de drogue et d'autres crimes basés sur le genre ; malgré les efforts entrepris par les parties prenantes ; la fragilité du système judiciaire avec des failles au niveau institutionnel, normatif et qui plus n'avance point en ce qui concerne la réforme amorcée pour son amélioration ; et l'insuffisance d'infrastructures socio-économiques permettant aux populations de jouir pleinement de leurs droits humains tel que le droit à la justice, à la santé et autres, surtout pour les plus vulnérables qui font face à un problème d'accessibilité à ces infrastructures trop souvent éloignées de leur lieu d'habitation.

Un rapport circonstancié de la mission sera produit ultérieurement mais, en attendant, la Délégation formule les recommandations préliminaires qui suivent :

- i. Tous les efforts entrepris et toutes les initiatives visant à une meilleure jouissance et protection des droits de l'homme, doivent être poursuivis et concrétisés dans les meilleurs délais ;
- ii. La Délégation exhorte le Gouvernement à poursuivre et accentuer la lutte contre les violence domestiques, les abus contre les mineures, le phénomène de l'alcoolisme et de la drogue ainsi que toutes autres faits néfastes aux droits humains des populations de Sao Tomé-et-Principe qui sont en rapport avec le tourisme dont les retombées doivent être effectivement dirigées vers l'amélioration des conditions de vie des populations par la création des infrastructures socio-économiques nécessaires ;
- iii. Le Gouvernement doit résolument mettre en place un cadre normatif pour traiter des problématiques des droits humains rencontrées à Sao Tomé-et-Principe, ainsi qu'entreprendre une réforme holistique de son système judiciaire y compris ses lois désuètes datant de l'époque coloniale afin de les adapter aux réalités du moment, et les conditions de détention ;
- iv. Le Gouvernement doit soumettre le rapport initial et les rapports périodiques de Sao Tomé-et-Principe qui restent dus, en vertu de l'article 62 de la Charte et de l'article 26 du Protocole sur les Droits de la Femme en Afrique ;
- v. La Délégation appelle également les organisations de la société civile à continuer de soutenir la promotion et la protection des droits de l'homme à Sao Tomé-et-Principe en usant de toutes les plateformes et mécanismes disponibles, notamment la collaboration avec la Commission ;
- vi. La Délégation appelle la communauté internationale et les partenaires internationaux à, d'une part, aider le Gouvernement à mobiliser tous les moyens financiers, humains, techniques et autres moyens logistiques nécessaires à la conduite du processus de réformes envisagées, et d'autre part, à continuer leur soutien aux efforts en cours pour garantir la promotion et la protection des droits et le développement à Sao Tomé-et-

Principe.

La Délégation remercie sincèrement le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe pour les facilités mises à sa disposition au cours de la mission, ainsi que pour le dialogue constructif engagé avec toutes les parties prenantes.

La Délégation exprime, en particulier, sa gratitude à la Ministre de la justice, administration publique et des droits de l'homme, cheville ouvrière de la réussite de cette mission.

La mission a été clôturée par une conférence de presse.

Sao Tomé, 4 octobre 2019